

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 05

Date d'émission : le 05-05-22 Date de révision : le 28-06-23

Date de la version remplacée: le 23-06-23

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Informations importantes \*\*\* Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à une utilisation par HP pour les

produits authentiques HP. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires de la part de HP. \*\*\*

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Aucun(e)(s). **Synonymes** 

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

G0Z08Series

**HP France SAS** 

14, rue de la Verrerie - CS 40012

92197 Meudon CEDEX

HP Europe B.V. Boîte postale 667

1180 AR Amstelveen

Les Pays-Bas

+31 20 721 3400 Téléphone

HP Inc. Lique d'appel santé humaine

(Appel gratuit depuis les

1-800-457-4209

**Etats-Unis**)

1-760-710-0048 (Ligne directe)

HP Inc. Ligne d'appel

soins client

(Appel gratuit depuis les

1-800-474-6836

**Etats-Unis**)

(Ligne directe) 1-208-323-2551

sustainability@hp.com Courrier électronique : 1.4 Numéro d'appel + 33 (0)1 45 42 59 59

d'urgence

## **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification des substances comme dangereuses conformément au règlement (CE) 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Nom de la matière : G0Z08série SDS FRANCE Mentions de mise en garde

Prévention Non disponible. Intervention Non disponible. Stockage Non disponible. Élimination Non disponible.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Contient de la benzisothiazolinone ainsi qu'un mélange de méthylchloroisothiazolinone et de

méthylisothiazolinone. Risque de réaction allergique.

2.3. Autres dangers Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

> Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des

voies d'exposition pertinentes.

Perturbations endocriniennes associées (toxicité/écotoxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Butanediol 1,2	<20	584-03-2 209-527-2	01-2120762066-55-XXXX	-	
Classificat	t <b>ion:</b> Eye Irrit. 2;I	H319			
1,2-benzisothiazolin-3-one (benzisothiazolinone)	<0.05	2634-33-5 220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	613-088-00-6	
Classificat	2;H315, Eye		mg/kg), Acute Tox. 2;H330, Sl in Sens. 1A;H317, Aquatic Ac : 2;H411		
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3	<0.0015 3-one	559 <b>65</b> -84-9		613-167-00-5	
(mélange de chlorométhylisothiazolinone)					
Classificat	ion: Acute Tox.	3:H301. Acute Tox	. 2:H310. Acute Tox. 2:H330.	Skin Corr.	

1C;H314, Eye Dam. 1;H318, Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Acute

1;H400(M=100), Aquatic Chronic 1;H410(M=100)

Remarques sur la composition Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

#### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet Contact avec les yeux

doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin. Ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

## **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

appropriés

Nom de la matière : G0Z08série SDS FRANCE

13558 Version n°: 05 Date de révision : le 28-06-23 Date d'émission : le 05-05-22

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun(s) connu(s).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Non disponible.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Non disponible.

Méthodes particulières

d'intervention

Aucun n'est établi.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes Non disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou

de l'environnement dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer

au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## \_\_\_\_\_

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Non disponible.

particulière(s)

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi

recommandées

Non disponible.

Doses dérivées sans effet

Non disponible.

(DDSE)

Concentrations prédites sans

Non disponible.

effet (PNEC)

Directives au sujet de

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

l'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriés

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du

visage

Non disponible.

Protection de la peau

Protection des mains
 Autres
 Protection respiratoire
 Risques thermiques
 Non disponible.
 Non disponible.
 Non disponible.

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de

sécurité.

Nom de la matière : G0Z08série SDS FRANCE

Non disponible.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide. **État physique** Couleur Incolore.

Non disponible. Odeur Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité Non disponible.

172.8 °C (343.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée Point d'éclair

Non disponible.

Non disponible. Température

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible.

Non disponible. Viscosité cinématique

Solubilité

Non disponible. Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur Non disponible.

Densité et/ou densité relative

Densité 1.03 g/cm<sup>3</sup> Densité de vapeur relative Non disponible.

Caractéristiques des particules Non disponible Propriétés explosives Non disponible

Propriétés comburantes Non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible. 9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

<274 g/I EPA method 24

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Non disponible.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produit pas.

Non disponible. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Lors de sa décomposition, ce produit peut produire de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone, 10.6. Produits de du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire sous forme gazeuse. décomposition dangereux

## **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

Informations générales Non disponible. Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation. Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation. Contact avec les yeux

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Ingestion

Nom de la matière : G0Z08série

Non disponible. **Symptômes** 

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Non classée comme irritante selon OCDE 405.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non disponible.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

(Toxicité): Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de contaminants possibles à l'état de traces.

**Autres informations** 

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients. 12.1. Toxicité

12.2. Persistance et

dégradabilité 12.3. Potentiel de Non disponible.

bioaccumulation

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Facteur de bioconcentration

Non disponible.

(FBC)

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

(Écotoxicité) : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (EU) 2018/605 de la Commission à des niveaux supérieurs à ceux de

contaminants possibles à l'état de traces.

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Non disponible. Emballage contaminé Non disponible. Code des déchets UE Non disponible.

Nom de la matière : G0Z08série SDS FRANCE

## Informations / Méthodes d'élimination

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle Non réglementé.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire No. de danger (ADR) Non affecté. Code de restriction en Non affecté.

tunnel

14.4. Groupe d'emballage Non affecté.

14.5. Dangers pour Non

l'environnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

#### IATA

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle Non réglementé.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour

l'environnement

Non affecté. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

## **IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse. 14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle Non réglementé.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

Non affecté. **EmS** 14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac Non disponible.

conformément aux instruments

de l'OMI

#### **Autres informations**

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC: Non applicable.

SDS FRANCE

13558 Version n° : 05 Date de révision : le 28-06-23 Date d'émission : le 05-05-22

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

## Autres réglementations

HP respecte les exigences réglementaires imposées par la législation relative au signalement des produits chimiques, le cas échéant. Tous les produits chimiques sont notifiés ou exemptés de notification dans les pays suivants : États-Unis (TSCA), Union Européenne, La Suisse, Australie (AICIS) et Nouvelle-Zélande (NZIoC). Pour obtenir des informations sur l'importation et/ou les exigences supplémentaires découlant des systèmes d'enregistrement différenciés, comme dans l'UEEA, l'UE, en Corée du Sud, en Turquie, au Royaume-Uni, en Inde et à Taïwan, contactez le Centre Développement durable et Conformité (sustainability@hp.com).

#### **Autres informations**

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

Nom de la matière : G0Z08série SDS FRANCE

#### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Les informations contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, notamment, mais sans s'y limiter, sur les données présentes dans les homologations des ingrédients. Elles n'ont pas vocation à être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme guide.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement (EU) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II de REACH.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15 La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucun(e)(s)

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

Informations de révision
Informations de formation
Clause de non-responsabilité

Nom de la matière : G0Z08série

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute À court terme (Aigu ) aquatic hazard

Aquatic Chronic À long terme (Chronique ) aquatic hazard

Asp. Tox. Danger par aspiration

Carc. Cancérogénicité

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

CERCLA Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund

Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

**EPCRA** Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

Eye Dam.Lésions oculaires gravesEye Irrit.Irritation des yeuxFlam. Liq.Liquides inflammables

Flam. Sol. Matières solides inflammables

Lact. Effets sur ou via l'allaitement

Mutagénicité sur les cellules germinales

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

Ox. Liq. Liquides comburants

Ozone Dangereux pour la couche d'ozone

PEL Limite d'Exposition Admise

Gaz Press. Gaz sous pression

RCRA Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

**REC** Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

Repr.Toxicité pour la reproductionResp. Sens.Sensibilisation respiratoire

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

Skin Corr.Corrosion cutanéeSkin Irrit.Irritation de la peauSkin Sens.Sensibilisation cutanée

VLCT Limite d'exposition à court terme

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

TCLP: <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

VIe Seuil Limite

TSCA Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

Nom de la matière : G0Z08série

# Safe Use of Mixtures Information (SUMI)

# Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

## Encre à base d'eau: WB02 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement		
Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour.	
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an.	
État physique	Liquide.	
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes.	
	Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).	
	Éviter tout contact direct.	
	Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.	
	Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement	
	appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.	

#### Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La présence d'une station de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).







# VOTRE

# Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à température ambiante.





## Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

## Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a – Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) dans les établissements non spécialisés.

PROC8b – Transfert de substance ou mélange (chargement/déchargement) dans les établissements spécialisés.

PROC28 – Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article.

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur).

## Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients sensibilisants susceptibles d'entraîner une réaction allergique chez certaines personnes.

Le cas échéant, ces ingrédients sont indiqués dans la partie 2 de la FDS.